

## COMPTE RENDU DU « 5 à 7 » DU 10 MARS 2016

### CONCERNANT LA GESTION DES PORTS DE PLAISANCE SUR LES FLEUVES ET COURS D'EAU

M. Jean-François GROS ouvre la séance et présente les intervenants :

M. Nicolas CHARTRE, Responsable du développement à la Direction territoriale Rhône-Saône de VNF, M. Michel RIBERT, Directeur Délégué Développement Durable à la Direction Régionale de Vienne de la CNR et Mme Dorothee MAAS, Capitaine du port de Briare.

Il excuse M. Patrick BOVET Président de l'association des Ports de Plaisance Intérieurs Français (APPIF) qui devait intervenir mais qui a été retenu par une réunion avec le Secrétaire d'Etat aux Transports.

Il passe la parole à M. Nicolas CHARTRE.



**M. Nicolas CHARTRE** rappelle que VNF assure la gestion du Domaine Public Fluvial. Il indique qu'en 2014, sur le bassin Rhône-Saône les retombées économiques du tourisme fluvial sont d'environ 225 millions d'euros dont 16% proviennent de la plaisance fluviale.

Il présente et commente une carte du bassin Rhône-Saône où sont indiqués les ports de plaisance et les haltes nautiques de plus de 30 anneaux.

L'activité de la plaisance reste stable, elle n'évolue pas, en partie à cause du manque d'équipements, notamment sur le secteur de Lyon où la darse de la Confluence, créée récemment, comporte peu d'anneaux. Le projet du port du Bordelan, à Anse, a reçu l'accord de Lyon Métropole et pourrait dynamiser cette activité dans la région.

Parmi les autres projets de création de ports de plaisance il y a le secteur d'Arles qui pourrait faire l'objet d'une délégation de service public à un privé pour un port de 250 anneaux. Il y a aussi un projet de port privé à Avignon sur l'île de la Bartelasse. Le coût des équipements est un frein à la création de ces projets.

Le conseil général du Gard réfléchit aux conditions d'accueil dans les ports, notamment au niveau de l'assainissement.

**M. Jean-François GROS** demande s'il y a des questions à **M. Nicolas CHARTRE** sur cette présentation.

#### **Question :**

*Existe-t-il pour les ports de plaisance une structure type « Comité des ports » ?*

**N.C. :** pour l'instant il n'y a aucune coordination sauf la réflexion du département du Gard sur cette question.

**Q. :** *est-ce que l'Etat a une politique financière incitative pour les ports de plaisance ?*

**N.C. :** pour le tourisme un plan d'investissement a été élaboré entre VNF, la CNR et les collectivités locales pour la réalisation des équipements fluviaux, notamment pour l'accueil des paquebots fluviaux, mais c'est encore à l'étude pour l'accompagnement du développement de la plaisance.

**Mme LEMMENS** (DIRECCTE) indique que cette question sera traitée dans le contrat de plan interrégional qui fixera l'orientation des financements particuliers.

Jean-François GROS passe la parole à **M. Michel RIBERT** de la CNR.

**M. Michel RIBERT** rappelle que la CNR a reçu de l'Etat la concession du Rhône, de la frontière Suisse à la mer, pour trois missions essentielles indissociables : la production d'hydroélectricité, le développement de la navigation, le soutien à l'irrigation et aux usages agricoles. La CNR, forte de 1362 collaborateurs est actuellement le premier producteur français d'énergie 100% renouvelable.

De 1948 à 1986, dans le cadre des travaux d'aménagement des chutes hydroélectriques, CNR a aménagé des ports de plaisance à Massignieu de Rives, à Chanaz, aux Roches de Condrieu et à Valence. Elle a aussi accompagné les projets d'infrastructures portuaires de plaisance de Viviers et Tournon. Maintenant et depuis 2004, au titre des Missions d'Intérêt Général, elle participe aux projets de développements économiques et touristiques autour du Rhône. C'est ainsi qu'ont été réalisés les ports de plaisance de Virignin (pendant le chantier des écluses de Brens-Virignin) et de Cruas en 2007.

En tant que concessionnaire, CNR assure la gestion du Domaine Public Fluvial qui lui a été concédé par l'Etat et à ce titre elle peut délivrer des titres d'occupation du dit domaine.



Pour la gestion des ports de plaisance prévus dans les cahiers des charges de la concession, elle a délivré des conventions de sous traités de concession à la CCI de la Drôme pour le port de l'Epervière à Valence et au SYRIPEL pour le port des Roches de Condrieu. Ces sous traités ont comme échéance 2023, date de la fin de concession CNR, dans l'attente d'une éventuelle prolongation de la concession.

CNR participe aux instances de gouvernance des ports. Elle aide et conseille les gestionnaires dans leurs projets de développement ainsi que dans leurs opérations d'entretien courant ou exceptionnel comme le dragage.

Jean-François GROS demande s'il y a des questions à **M. Michel RIBERT** sur cette présentation.

**Q. :** *Est-il prévu une réhabilitation du port de la maison de l'eau à Saint Fons ?*

**M.R. :** Cette halte fluviale est gérée par une association. Il est situé en zone de risques technologiques (Vallée de la Chimie) et le Plan de Prévention de Risques Technologiques (PPRT) exclu toute possibilité de développement.

**Q. :** *Qui exerce la police de la navigation dans un port et sur le chenal d'accès ?*

**M.R. :** CNR assure l'entretien et la surveillance du chenal navigable sur le Rhône mais n'exerce pas la police de la navigation. A l'intérieur du port c'est le règlement intérieur qui définit les conditions de navigation, en accord avec la collectivité et l'Etat. Le balisage des entrées de port fait l'objet d'un projet de la collectivité validé par l'Etat sous forme d'arrêté préfectoral. Entre le chenal navigable du Rhône et l'entrée du port, c'est du ressort de la collectivité estionnaire. CNR peut apporter une aide pour la constitution du dossier d'autorisation administrative avec un accompagnement financier.

**Q. :** *Qu'en est-il quand il n'y a pas de balisage entre le chenal navigable et l'entrée du port ?*

**M.R. :** La mise en place d'un balisage supplémentaire permet de sécuriser l'accès.

Jean-François GROS passe la parole à **Mme Dorothée MAAS**, capitaine du port de Briare.

**Mme Dorothée MAAS** précise que le port de Briare est situé dans le Loiret et qu'elle en est le capitaine depuis trois saisons. Ce port est exploité par la société « Marinov », filiale du groupe « Suez- Lyonnaise des Eaux », par convention avec VNF.

Le port de plaisance, avec 80 emplacements sur 3 quais, est en centre-ville alors que le port de commerce, avec 80m de quai et deux pontons, est vers le pont canal. La capitainerie est située dans la maison éclusière.

La gestion du port comprend l'accueil, l'administration, les services, l'entretien, l'animation et la communication.

L'accueil concerne les plaisanciers en courts, longs séjours ou hivernage, les péniches hôtel et touristiques, les bateaux de commerce.

L'administration du port comprend l'établissement des différents plannings (plaisanciers, péniches hôtel,...), les contrats, la comptabilité, les factures, les encaissements, les devis, les commandes et les statistiques.



Le port assure les services d'eau, d'électricité, de Wifi, les sanitaires, la réception du courrier, la vente de gas-oil, la vente en vitrine et la location de vélos.

L'entretien comporte le nettoyage du port, les réparations aux pontons, bornes et autres services, la mise en hivernage des points d'eau, la sortie des poubelles, le désherbage et la tonte des pelouses.

L'animation est aussi très importante avec l'organisation d'événements autour de la capitainerie et entre plaisanciers comme un train de bateaux sur le grand canal et un grand rassemblement de bateaux au port de Briare du 8 au 10 juillet.

La communication et la promotion ne sont pas négligées : obtention du pavillon bleu, site internet, facebook, participation à diverses associations, relations avec l'office de tourisme, bourse touristique, contacts avec la presse, articles avec des plaisanciers.

Parmi les associations auxquelles le port de Briare participe il y a l'Association des Ports de Plaisance Intérieurs Français (APPIF) qui est un réseau d'échange d'expériences pour aider les gestionnaires des ports sur des problèmes communs comme l'évacuation des bateaux ventouses ou l'envasement. Pour toutes ces questions l'APPIF travaille en collaboration avec la fédération des ports de plaisance qui peut faire remonter les cas difficiles au gouvernement.

**Jean-François GROS** demande s'il y a des questions à **Mme Dorothée MAAS** sur cette présentation.

**Q.** : *Combien d'employés à la capitainerie ?*

**D. M.** : Je suis toute seule.

**Q.** : *Comment avez-vous obtenu le poste ?*

**D. M.** : Je m'étais investie dans les associations, à la libération du poste j'ai été retenue.

**Q.** : *Avez-vous un contrat avec la commune ?*

**D. M.** : Marinov a une convention avec VNF et la commune. Les contacts humains sont très bons mais pour les financements c'est plus difficile.

**Q.** : *Qu'en est-il des dragages ?*

**D. M.** : C'est en discussion entre Marinov et la Mairie mais pour l'instant on supprime les emplacements qui s'ensavent.

**Q.** : *Est-ce qu'il y a une aire de carénage ?*

**D. M.** : oui mais avec des limites en fonction de la longueur et du tonnage. Au dessus de 14 tonnes il faut faire venir une grue ou aller à un chantier situé à deux jours de bateau.

**Q.** : *Combien avez-vous de bateaux de passage ?*

**D. M.** : L'année dernière nous avons eu 420 bateaux pour 1200 nuitées. Le port est saturé et il y a une liste d'attente.

**Q.** : *Est-ce qu'il y a conflit entre la plaisance et le commerce ?*

**D. M.** : La cohabitation se passe très bien et tout le monde se respecte.

**Q.** : *Qu'en est-il de l'entretien des canaux à petit gabarit ?*

**Réponse collective** : S'il n'y a pas de trafic il sera dur de justifier le coût d'entretien. La région Bourgogne a renoncé à prendre ces canaux à charge. Il faut le retour du commerce pour aider à l'entretien. VNF a des contraintes budgétaires qui pénalisent ses possibilités d'intervention.

**N.C.** : dit qu'il ne faut pas se décourager, il y a des choses qui sont faites sur le Rhône, avec la CNR, et sur la Saône dans le cadre du plan Rhône. Il faut amener du fret et développer le tourisme mais ce n'est pas facile.

**Q.** : *Est-il prévu une aire de carénage à Lyon ?*

**N.C.** : A Lyon il y a le sleepway de Gerland, et pour la réparation navale il y a les chantiers d'Arles et de Saint-Jean-de-Losne.

**Q.** : *Pourquoi a-t-on tant de difficultés pour procéder aux dragages ?*

**R.** : Un rapide tour de table des différents responsables de ports présents atteste que le problème des dragages est général. Les opérations de dragage sont très coûteuses et il est très difficile d'obtenir le financement des travaux.

**Jean-François GROS** remercie les intervenants et propose que PROMOFLUVIA soit le lieu de rencontre où les capitaines de ports pourraient se réunir avec les différents acteurs du développement afin de rechercher ensemble des solutions à leurs problèmes.

Il signale que le prochain « 5 à 7 » aura lieu le 16 juin sur le thème « Vivre le Fleuve » qui concerne le projet d'offre touristique de chambres d'hôtes à bord de bateaux de commerce ou d'aménagement de containers en hébergement insolite en bord de fleuve.

Il clôt la séance et invite participants et intervenants à continuer les échanges d'une façon très conviviale autour d'un cocktail traditionnel.

